

ASSEMBLÉE DU 31 janvier 2019

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 31 janvier 2019 à 18 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Mike Duggan, conseiller municipal du district de Deschênes, soulève une question en ce qui a trait à la possible fermeture à la circulation du chemin Robert-Stewart et l'existence de documents de la STO à ce sujet.

M. Jean-François Parent, résident du secteur Aylmer, soulève une question en lien avec l'aire d'attente des autobus près des Galeries Aylmer.

CA-2019-001

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 novembre 2018

3. **Direction générale**
 - 3.1 Calendrier des assemblées du Conseil d'administration pour l'année 2019

4. **Direction - gestion de projets**

5. **Direction des finances**
 - 5.1

6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1

7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Acceptation de mandat pour procéder à un appel d'offres regroupé
 - 7.2 Octroi de contrat - disposition des eaux usées du terminus Union
 - 7.3 Octroi de contrat - uniformes des employés du Service de l'entretien

8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1

10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

11. **Levée de l'assemblée**

CA-2019-002

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du
29 novembre 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 novembre 2018 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-003

**Calendrier des assemblées du Conseil d'administration pour
l'année 2019**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q. chapitre S-30.01), le Conseil adopte annuellement le calendrier de ses assemblées;

ATTENDU QU'il y a lieu que les assemblées ordinaires du Conseil soient tenues aux dates et heures indiquées au calendrier ci-dessous pour l'année 2019 :

Assemblées du Conseil d'administration 2019		
Jeudi, 31 janvier à 18 h	Jeudi, 30 mai à 16 h	Jeudi, 31 octobre à 16 h
Jeudi, 28 février à 16 h	Jeudi, 27 juin à 16 h	Jeudi, 28 novembre à 16 h
Jeudi, 28 mars à 16 h	Jeudi, 29 août à 16 h	Jeudi, 12 décembre à 16 h
Jeudi, 25 avril à 16 h	Jeudi, 26 septembre à 18 h	

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société pour l'année 2019, tel que décrit au préambule de la présente résolution, soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-004

Acceptation de mandat pour procéder à un appel d'offres regroupé

ATTENDU QUE d'ici les cinq (5) prochaines années, l'ensemble des sociétés de transport du Québec pourraient procéder à l'acquisition d'autobus électriques;

ATTENDU QUE les sociétés ne possèdent pas actuellement les infrastructures nécessaires pour effectuer la recharge électrique de ce type d'autobus;

ATTENDU QUE chaque société de transport possède des garages de configuration différente et des particularités leur étant propres;

ATTENDU QUE plusieurs technologies sont disponibles sur le marché et qu'une étude pour permettre de cibler les besoins en infrastructures pour chacune des sociétés s'avère nécessaire;

ATTENDU QUE plusieurs sociétés sont en processus d'évaluation de leurs besoins en termes d'infrastructures pour accueillir des autobus électriques;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres regroupé pour retenir les services d'une firme spécialisée pour effectuer l'analyse des besoins en infrastructures des différentes sociétés de transport en commun;

ATTENDU QU'aux termes de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, une société peut confier à une autre personne morale de droit public le mandat d'acquiescer pour elle tout bien ou service;

ATTENDU QUE cinq (5) sociétés de transport en commun du Québec, soit, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (ci-après « STO »), la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS et la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SAGUENAY (ci-après les « Sociétés »), désirent se regrouper pour acquiescer des services professionnels pour la réalisation d'études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif (ci-après le « Projet »);

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les mandats reçus ou à recevoir des Sociétés participantes pour entreprendre, en leur nom et au nom de la STO, toutes les démarches et procédures nécessaires à un appel d'offres public visant l'acquisition de services professionnels pour la réalisation d'études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif soient acceptés;

QU'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation du Projet soit lancé.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-005

Octroi de contrat – disposition des eaux usées du terminus Union

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public en vue d'attribuer un contrat pour la disposition des eaux usées du bloc sanitaire au terminus Union à Ottawa et qu'à la suite de celui-ci, deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (incluant les taxes)
Véolia ES Canada Services Industriels inc.	215 233,20 \$
DesignH20 inc.	215 578,13 \$

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des opérations recommandent de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Véolia ES Canada Services Industriels inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-009;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la disposition des eaux usées du terminus Union soit octroyé à la firme Véolia ES Canada Services Industriels inc., au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses, pour une période d'une (1) année à compter du 1^{er} février 2019.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-006

Octroi de contrat - uniformes des employés du Service de l'entretien

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'uniformes de travail pour les employés du Service de l'entretien, pour une période de trente-six (36) mois, comprenant deux (2) commandes et qu'à la suite de celui-ci, une seule soumission a été reçue, soit celle de la firme CIMA LTCl Corporation;

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction des opérations – Service de l'entretien recommandent de retenir l'offre de la firme CIMA LTCl Corporation, laquelle est conforme;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-012;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture d'uniformes des employés du Service de l'entretien soit octroyé à la firme CIMA LTCl Corporation, et ce, pour une période de trente-six (36) mois, comprenant deux (2) commandes, pour un montant de 110 442,60 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-007

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 25.

Adoptée à l'unanimité

.....
Myriam Nadeau,
Présidente

.....
Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



STO

Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 31 janvier 2019**

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux